

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT ABSENTS** : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal**.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

**13 – 06 Juin 2013**

**BUDGET DE L'EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2013**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2013 approuvant le Budget Primitif 2013,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires sur l'exercice 2013 pour rectifier l'écart de 50 centimes provenant sur une erreur de reprise du déficit d'investissement de 2011 au budget primitif de 2012,

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**par 28 voix pour et 4 abstentions (M. Benech, Mme Nicodeme, M. Gauthier,**  
**Mme Galho)**



**ADOPTÉ** la décision modificative n°1 au budget primitif 2013 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Réelles :	0.00 €	Réelles :	0.00 €
Ordre :	0.00 €	Ordre :	0.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
Réelles :	0.50 €	Réelles :	0.50 €
Ordre :	0.00 €	Ordre :	0.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>0.50 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>0.50 €</b>

<b>TOTAL GENERAL : 0.50 €</b>	<b>TOTAL GENERAL : 0.50 €</b>
-------------------------------	-------------------------------

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur le Sous-préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme  
Moissac, le 7 juin 2013  
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

